

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 19 novembre 2025 fixant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2026 à l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire

NOR : JUSK2523768A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1341 du 29 décembre 2023 modifié portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2024 fixant le contenu et les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2025 modifié portant ouverture au titre de l'année 2026 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps spécifiques relevant de la direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la justice au titre de l'année 2026,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre total de postes offerts au titre de l'année 2026 à l'examen professionnel pour l'accès au grade de commandant pénitentiaire est fixé à 90.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 novembre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*L'adjointe à la cheffe du bureau du recrutement
et de la formation des personnels,*
A. RAVATE